

# Fiche d'information produit: Cornèr Accumulation Fonds (CAF)

## Informations sur la Banque

Cornèr Banque SA – via Canova 16, 6900 Lugano, Suisse – Tél. +41 91 800 51 11 – Fax +41 91 800 53 49  
Internet <https://www.corner.ch>

Code SWIFT CBLUCH22NRA

En tant qu'établissement financier titulaire d'une licence bancaire, Cornèr Banque est soumise à la surveillance de l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA (Laupenstrasse 27, 3003 Berne, Suisse – Tél. +41 31 327 91 00)

## Caractéristiques

En activant un CAF, le Client peut constituer un patrimoine d'investissement de manière progressive.

En signant le formulaire CAF, le Client charge la Banque d'investir automatiquement les montants qu'il a versés périodiquement sur le compte dédié dans des parts (ou fractions de parts) d'un ou de plusieurs fonds de placement choisis par le Client parmi ceux mis à disposition par la Banque. Les montants, la devise et la périodicité de versement des liquidités à investir sont définis par le Client et doivent être d'au moins CHF 100 ou leur contre-valeur en EUR ou USD. Pour le premier achat, un versement initial d'au moins CHF 500 ou sa contre-valeur est requis. Le CAF présuppose l'ouverture d'une relation bancaire dédiée (une relation principale avec les éventuelles relations annexes en cas de souscription de plusieurs fonds de placement).

Pour les mêmes montants versés, le nombre de parts achetées sera différent pour chaque versement, en fonction des prix des parts des fonds de placement à ce moment-là. Cela permet d'adopter une stratégie dite «anticyclique», c'est-à-dire d'acheter davantage de parts lorsque les prix sont à la baisse et moins de parts lorsque les prix sont à la hausse.

L'offre de marché prise en compte pour le choix des fonds de placement mis à disposition pour le CAF ne comprend en principe que des fonds de placement de la Banque.

Le Client peut demander le remplacement des fonds de placement choisis (switch intégral) en signant à nouveau le formulaire CAF. Le Client peut demander à tout moment la liquidation de tout ou partie des avoirs investis à des fins de prélèvement ou de virement au moyen d'un ordre écrit. Le montant de la liquidation et du prélèvement ne peut être inférieur à CHF/EUR/USD 500. La liquidation prend généralement trois jours ouvrables.

La Banque envoie chaque année au Client une évaluation du portefeuille et, ponctuellement, des relevés de transactions. L'évaluation du portefeuille actualisée tous les jours ouvrables peut être consultée via les Services online de la Banque.

## Risques

Les placements dans des fonds comportent des risques de pertes liés aux fluctuations de valeur de ces instruments financiers. Les fonds disponibles pour le CAF sont généralement des fonds d'actions ou des fonds stratégiques, donc tendanciellement sujets à une fluctuation de valeur modérée à forte, et qui présentent un niveau de risque moyen à élevé. La description de la stratégie d'investissement et des risques associés pour les fonds de placement disponibles pour le CAF figurent dans les feuilles d'information de base des différents fonds de placement, que la Banque met à la disposition du Client.

## Conditions financières

Placement minimum

CHF 500 ou contre-valeur

## Commissions

Aucun frais n'est prélevé pour la tenue du compte CAF. La Banque prélève des droits de garde et des frais de négoce. Les droits de garde sont calculés sur la valeur des avoirs investis, le débit est trimestriel. Les frais de négoce sont calculés sur la valeur des différentes transactions; le débit est simultané à la comptabilisation des transactions correspondantes. Les commissions et frais sont calculés sur la base des taux figurant dans le barème de la Banque.

## Autres frais

Les fonds de placement impliquent des frais supplémentaires supportés par l'investisseur, à savoir des commissions de gestion et des commissions de souscription et/ou de sortie. Le détail de ces frais figure dans les feuilles d'information de base des différents fonds de placement que la Banque met à la disposition du Client, dans la mesure où elles sont disponibles.

Les placements financiers peuvent en outre être soumis à des impôts, tant au lieu de négociation qu'au domicile du Client. La Banque fait tout ce qui est en son pouvoir pour éviter de sélectionner des investissements fiscalement dommageables pour le Client, mais elle ne peut pas tenir compte de la situation fiscale particulière du Client à des fins d'optimisation.

## Canaux de souscription

Traditionnel: la demande de souscription du produit est appuyée par un collaborateur de la Banque qui fournit un conseil initial pour le choix de fonds de placement en adéquation avec la propension au risque et la capacité de risque du Client. À cet effet, la Banque établit un profil de risque en tenant compte de la situation financière, des objectifs d'investissement et des connaissances et de l'expérience du Client.

Digital: la demande de souscription du produit est effectuée en ligne sur le site [Internetwww.corner.ch](https://www.corner.ch). Le choix des fonds de

placement est limité. En outre, la Banque ne fournit aucun conseil en investissement et n'effectue aucune vérification quant au caractère approprié et/ou adéquat des investissements choisis de manière autonome par le Client (la Banque opère sous le régime «execution only»). Les demandes de liquidation des avoirs investis et/ou de remplacement du fonds choisi ne peuvent être faites que par les canaux traditionnels.

**Durée, résiliation**

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et le Client a le droit de le résilier en tout temps sans pénalité. La Banque peut également exercer le même droit. En particulier, la Banque peut révoquer le service et, le cas échéant, liquider tout ou partie des parts des fonds de placement détenues si le Client ne verse pas le montant minimal pendant au moins neuf mois au cours d'une période de douze mois.